

Les nouvelles formes

Le retournement a été brutal. En juin 2001, le nombre des chômeuses et chômeurs inscrits passait officiellement en dessous de la barre des 60 000 : 59 176. Le « problème du chômage » était présenté comme relevant du passé ; le retour au « plein emploi » était célébré. Une année et demie plus tard, en novembre 2002, le nombre des chômeurs inscrits a plus que doublé : 120 627. Il a continué à croître début 2003 – il y avait 142 023 chômeurs fin février –, et le seuil des 150 000 risque bien d'être franchi. Cette évolution est alimentée par la forte vague de licenciements de la dernière année et demie.*

Jean-François Marquis

Fait remarquable, fin 2002 cette nouvelle envolée du chômage n'avait que peu retenu l'attention des autorités et des médias. On est loin du choc du début des années 90. Et des débats qui l'avaient accompagné sur les causes du chômage et les réponses économiques et sociales à lui apporter. Même le mouvement syndical et ce qu'il est convenu d'appeler la gauche sont largement restés sans voix. Cela au moment où 69 % des personnes interrogées, lors d'un sondage, disent redouter une augmentation du chômage, contre 20 % il y a seulement deux ans (*SonntagsBlick*, 29 décembre 2002).

De fait, le chômage continue à être appréhendé comme un phénomène d'ordre strictement conjoncturel et se situant à la « superficie » du fonctionnement de l'économie capitaliste helvétique. Le rapide recul du chômage enregistré jusqu'en

2000/01 aurait, en quelque sorte, confirmé que la Suisse reste le pays du plein emploi par excellence.

La détérioration actuelle de l'emploi ne serait donc que passagère et, nous assure-t-on, elle sera d'autant plus courte que l'on permettra au marché du travail de « bien fonctionner ».

En nous appuyant sur quelques collectes de données officielles, nous proposons ici une interprétation inverse. Avec la crise des années 90, le chômage en Suisse est devenu une des modalités permanentes de fonctionnement d'un marché du travail très flexibilisé, où les « exigences » des entreprises s'imposent presque sans résistance. Les fortes fluctuations du niveau du chômage au cours des quatre dernières années traduisent justement cette installation du chômage au cœur même du fonctionnement des rapports capital-travail.

I. CHÔMAGE

Les phases d'un cycle

Le chômage s'est imposé comme une réalité majeure du marché du travail en Suisse dans la première moitié des années 90¹. Partant d'un niveau très bas (inférieur à 20 000 en 1990), il croît rapidement dès le printemps 1991 et atteint un premier pic en janvier 1994 (188 167 chômeurs inscrits). Puis le nombre de chômeurs inscrits connaît une légère décline jusqu'à l'été 1995 (146 104 en juillet 1995). A partir de ce niveau élevé, une nouvelle hausse débute à la fin de l'été 1996. Elle atteint son sommet en février 1997 : 206 291 chômeurs inscrits.

La décline qui suit est d'abord lente : 176 548 en février 1998. Elle s'accélère ensuite : 122 026 en février 1999, 88 702 en février 2000. Elle atteint son plancher à l'été 2001. Une nouvelle phase d'augmentation du chômage – l'actuelle – démarre presque immédiatement, à l'automne 2001. Elle s'est accélérée au cours de l'automne 2002 (voir tableau 1).

Où est l'exception ?

En 2001, le passage en dessous de la barre des 60 000 chômeurs a été présenté comme un retour au plein emploi. Etrange : le plancher de 2001 se situe à un niveau trois fois supérieur à celui de 1990, qui était une année de plein emploi.

En replaçant ces données dans le cadre du cycle initié au début des années 90, on aboutit à un renversement de perspective : entre 1992 et 2002, les années 2000 et 2001 sont les deux seules durant lesquelles le nombre de chômeurs inscrits est, en moyenne annuelle, significativement inférieur à 100 000.

En d'autres termes, ces deux années n'apparaissent plus comme le signal d'un retour à « la normale » du plein emploi, mais comme une exception dans un marché du travail réorganisé et caractérisé, notamment, par un chômage d'ampleur et durable.

Explosion(s) du chômage

La Suisse a connu une véritable explosion du chômage au début des années 90. Le nombre des chômeurs inscrits a plus que doublé entre avril 1991 (33 660) et avril 1992 (79 317). Il a une nouvelle fois doublé durant l'année suivante (155 182 en avril 1993), avant de plafonner à près de 190 000 neuf mois plus tard.

Quelle a été l'évolution récente ? Le nombre de chômeurs inscrits a lui aussi doublé entre août 2001 et novembre 2002.

Une enquête d'Adecco, « le numéro un du travail temporaire », confirme ce constat à partir de l'évolution du nombre d'offres d'emploi parues dans les vingt plus importants quotidiens suisses durant les neuf premiers mois de l'année. Ce nombre a chuté, entre 2001 et 2002, de 21 826 à 10 151 pour l'industrie, de 16 096 à 8 135 pour les services financiers et l'immobilier, de 7 238 à 4 689 pour le commerce, de 6 683 à 4 435 pour la construction, de 22 292 (27 508 en 2000!) à 9 472 pour les entre-

* Au fil du texte, par convention, nous nous limitons au masculin pluriel grammatical pour désigner les femmes et les hommes au chômage, sans emploi, etc.

Sources : Les données concernant l'emploi et le chômage en Suisse proviennent des publications de l'Office fédéral de la statistique (OFS), en particulier *Les indicateurs du marché du travail* (publication annuelle), ainsi que de celles du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), en particulier *Le Chômage en Suisse* (publication annuelle).

du chômage

prises de conseil, de 6092 (12 162 en 2000!) à 2097 pour les entreprises d'emplois temporaires (*Cash*, 22 novembre 2002).

C'est là une seconde indication de la sous-estimation par l'establishment politique et les institutions étatiques de la crise en cours. Le quasi-silence actuel du mouvement syndical est saisissant. D'autant plus si l'on se remémore les actions – certes limitées – et les débats d'il y a dix ans : manifestation des chômeurs en février 1993 et de l'Union syndicale suisse (USS) en mars 1993, débats sur la réduction du temps de travail et le « partage du travail » (« travailler moins pour travailler tous »), etc.

Une mesure plus réaliste du chômage

Les données utilisées jusqu'ici se réfèrent aux « chômeurs inscrits ». La définition de cette notion est fortement restrictive. Elle ne comprend en effet que les personnes sans emplois qui : 1° sont inscrites auprès des offices régionaux de placement (ORP); 2° sont immédiatement disponibles pour un placement.

Cela signifie que ne sont pas intégrées dans ces chiffres entre autres les personnes au chômage inscrites auprès des ORP, mais qui : 1° sont en programme d'emploi temporaire; 2° suivent des cours de conversion ou de perfectionnement; 3° se trouvent en situation de gain intermédiaire; 4° sont, pour d'autres raisons (maladie, école de recrue, etc.), pas immédiatement disponibles. La somme de ces différentes catégories et des chômeurs inscrits correspond à la notion officielle de « demandeurs d'emploi inscrits ».

Avec la « politique active » développée par les autorités à partir du milieu des années 90 – obligation pour le chômeur de fournir une « contre-prestation » : participation à des cours de perfectionnement, à des emplois temporaires, etc. –, le nombre de demandeurs d'emploi « non chômeurs » a fortement crû.

C'est aussi à ce moment-là que les autorités ont modifié leur politique de publication des chiffres du chômage. La distinction a été introduite entre chômeurs

inscrits et demandeurs d'emploi. Et l'attention a été focalisée sur les chômeurs inscrits. Le tableau 1 montre que cette manipulation statistique a contribué à fortement dégonfler les chiffres utilisés comme thermomètre du chômage².

En suivant l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits, qui se rapproche davantage d'une mesure effective du chômage, on constate qu'à partir de 1993 il y a plus de 170 000 demandeurs d'emploi inscrits en Suisse. Trois années durant – de 1996 à 1998 – ce nombre a dépassé les 200 000. Il a ensuite reculé de manière significative en 2000 et 2001. Toutefois, il n'a jamais passé en dessous de la barre des 100 000. Dès novembre 2002, le seuil

des 170 000 est à nouveau franchi. La courbe est parallèle à celle des chômeurs inscrits, mais elle se situe à un niveau nettement plus élevé.

Stocks et flux

Une autre série de données est tout aussi révélatrice : celle des entrées et des sorties du chômage. Contrairement aux séries précédentes, ces chiffres ne mesurent pas des stocks – le nombre, à un moment déterminé, de personnes recensées au chômage – mais des flux : le nombre de personnes qui, chaque mois ou chaque année, s'inscrivent au chômage ou en sortent.

Bien entendu, ces « entrées » et ces « sorties » ne recouvrent pas un nombre ▶

Tableau 1. Chômeurs et demandeurs d'emploi (1990-2002)

	Entrées au chômage (total)	Sorties du chômage (total)	Chômeurs inscrits (moyenne)	Demandeurs d'emplois (moyenne)	Fins de droit (total)	Chômeurs longue durée (%)
1990	68 157	61 868	18 133	19 361	(n.d.)	6,6
1991	128 305	98 163	39 222	41 165	(n.d.)	4,4
1992	224 937	159 638	92 308	95 123	(n.d.)	8,7
1993	256 646	206 590	163 135	169 643	(n.d.)	17,3
1994	226 452	244 650	171 038	183 809	42 424	28,8
1995	227 511	218 692	153 316	174 883	36 802	28,7
1996	254 339	202 193	168 630	206 731	31 982	26,1
1997	240 447	212 355	188 304	244 695	23 703	30,5
1998	203 807	195 410	139 660	217 518	42 209*	32,5
1999**	178 238	163 993	98 602	170 921	34 124	25,8
2000	151 041	134 770	71 987	124 633	17 129	20,1
2001	160 568	113 900	67 197	109 423	13 226	15,7
2002						
01	20 230	11 173	93 714	138 443	1 860	11,2
02	14 719	10 891	94 472	140 581	1 418	11,1
03	13 921	11 762	92 371	140 468	1 142	11,5
04	15 468	12 258	92 025	140 054	1 568	11,6
05	13 949	11 507	90 930	139 202	1 333	12
06	13 542	10 479	90 705	139 715	1 005	12,5
07	15 929	11 129	92 948	142 271	1 342	12,8
08	15 484	10 144	96 362	145 202	1 545	13,1
09	18 198	10 147	101 889	151 503	1 143	13,1
10	22 340	11 605	110 197	161 105	1 740	13,3
11	23 177	10 404	120 627	173 500	1 713	13,4
12	20 623	10 556	129 809	183 262	2 348	13,5
2002	207 580	132 055	100 504	149 609	18 157	

* Allongement de 6 à 12 mois du délai-cadre pour avoir droit à une nouvelle période d'indemnisation. Cela s'est traduit par une importante augmentation du nombre de personnes arrivant en fin de droit.

** Le 1^{er} septembre 1999, le nombre maximum d'indemnités pour les personnes libérées de l'obligation relative à la période de cotisation et pour celles issues d'une période éducative a été réduit de 520 à 260.

correspondant de personnes différentes. En effet, une même personne peut, au cours d'une année – et plus fréquemment au cours d'une plus longue période – s'inscrire plusieurs fois au chômage (et en sortir). Si l'on prend en compte un laps de temps relativement restreint (une année par exemple), ces données aident cependant à disposer d'une représentation plus exacte du nombre de personnes effectivement touchées par le chômage. Trois constats à ce propos :

- En 2000 et 2001, le nombre d'entrées (et de sorties) au chômage est resté relativement élevé. En comparaison avec la période de chômage maximum (1996-1997), il a proportionnellement moins diminué (-40,5 %) que le nombre des chômeurs inscrits (-64,4%), et que celui des demandeurs d'emploi (-55,3%).
- En 2002, les entrées au chômage dépassent les 207 000, soit un niveau proche de celui de 1992, année où le chômage s'est envolé.

• Fin décembre 2001, il y avait en Suisse 129 849 demandeurs d'emploi. Durant 2002, quelque 207 580 nouvelles inscriptions au chômage ont été comptabilisées.

Il paraît, dès lors, raisonnable d'estimer qu'environ 300 000 personnes seront passées au cours de 2002 par une période de chômage. Cela correspond à 7,6 % de la population active. En procédant de la même manière, on arrive à environ 11 % de la population active pour 1997.

Pas de répit pour les « fins de droit »

Le maintien à un niveau élevé du chômage durant l'essentiel des années 90 s'est logiquement accompagné d'une augmentation de la part des chômeurs de longue durée – sans emploi depuis au moins une année – et, compte tenu des normes légales régissant l'indemnisation des personnes sans emploi, des chômeurs arrivant en fin de droit.

En 1998, un tiers des chômeurs tombaient dans la catégorie de longue durée.

Et plus de 42 000 sont arrivées en « fin de droit ». Sur la décennie, ce sont au moins 100 000 à 150 000 personnes au chômage qui sont dans ce dernier cas. Les études réalisées à la fin des années 90 esquissent la réalité vécue par les chômeurs en « fin de droit » : une année après le versement de leurs dernières indemnités, seule la moitié d'entre eux avait retrouvé un emploi. Parmi ces derniers, 50 % gagnaient moins que leur dernier salaire; un tiers moins que leurs dernières indemnités de chômage³.

L'importance du chômage de longue durée et du nombre de personnes arrivant en « fin de droit » a fortement diminué en 2000-2001. Malgré cela, plus de 1000 personnes arrivaient encore en « fin de droit », chaque mois, en 2001. Et leur nombre a déjà repris l'ascenseur : en 2002, il se situait à hauteur de 18 000.

Des profils qui varient

L'ampleur du chômage est inégale, selon le genre, la nationalité, la région et la branche (voir tableau 2). Ces inégalités sont connues. Soulignons néanmoins quelques évolutions.

1. Les inégalités entre hommes et femmes, de même qu'entre Suisses et étrangers, se sont maintenues tout au long de la décennie. La reprise conjoncturelle, qui a culminé en 2001, ne les a pas atténuées, au contraire.

Le taux de chômage des travailleurs immigrés est particulièrement élevé : il est en permanence deux fois et demi à trois fois supérieur à celui des salariés disposant d'un « passeport suisse ». Et ce n'est qu'une partie de la réalité qui émerge. En effet, la précarité imposée aux frontaliers, aux personnes venant en Suisse avec des permis de courte durée ou aux sans-papiers est occultée. Les travailleurs immigrés, avec leurs multiples statuts, continuent donc à être utilisés pour amplifier « la flexibilité de l'emploi » mise à profit par les employeurs.

2. L'écart entre la Suisse romande et le Tessin d'une part, et la Suisse alémanique, d'autre part, reste. Il s'est cependant rétréci de manière significative au cours du présent recul conjoncturel, après avoir été à son maximum en 2001.

Tableau 2. Taux de chômage en % (1993-2002)

	1993	1997	2001	Nov. 2002
Général	4,5	5,2	1,9	3,3
Hommes	4,4 (0,97)*	4,9 (0,94)	1,6 (0,84)	3,0 (0,91)
Femmes	4,7 (1,04)	5,7 (1,1)	2,3 (1,21)	3,8 (1,15)
Suisses	3,5 (0,78)	3,6 (0,69)	1,3 (0,68)	2,4 (0,73)
Etrangers	7,8 (1,73)	10,7 (2,06)	3,8 (2,0)	6,4 (1,94)
Suisse romande et Tessin	6,5 (1,44)	7,0 (1,35)	2,8 (1,47)	4,2 (1,27)
Suisse allemande	3,7 (0,82)	4,5 (0,87)	1,5 (0,79)	3,0 (0,91)
Textile	7,2 (1,6)	6,6 (1,27)	1,8 (0,95)	2,6 (0,79)
Arts graphiques	6,8 (1,51)	5,1 (0,98)	1,6 (0,84)	3,0 (0,91)
Chimie	2,5 (0,55)	2,1 (0,40)	0,7 (0,37)	1,1 (0,33)
Machines	5,5 (1,22)	4,2 (0,81)	1,1 (0,58)	2,5 (0,76)
Const. électrique et électricité	6,2 (1,38)	4,0 (0,77)	1,3 (0,68)	3,0 (0,91)
Horlogerie	6,6 (1,47)	6,5 (1,25)	1,9 (1,0)	3,9 (1,18)
Bâtiment	5,6 (1,24)	6,9 (1,33)	1,3 (0,68)	2,2 (0,67)
Commerce	4,6 (1,02)	5,2 (1,0)	1,9 (1,0)	3,3 (1,0)
Restauration	9,5 (2,1)	14,7 (2,83)	5,3 (2,79)	9,3 (2,82)
Transport, communication	2,4 (0,53)	2,6 (0,5)	1,3 (0,68)	2,2 (0,67)
Banques	2,4 (0,53)	2,1 (0,4)	1,0 (0,53)	2,5 (0,76)
Assurances	2,9 (0,64)	2,5 (0,48)	0,9 (0,47)	1,8 (0,55)
Agence conseil, informatique	7,3 (1,62)	7,8 (1,5)	3,6 (2,0)	7,5 (2,27)
Enseignement	1,9 (0,42)	2,2 (0,42)	0,9 (0,47)	1,4 (0,42)
Santé	2,3 (0,51)	2,9 (0,56)	1,1 (0,58)	1,6 (0,48)
Administration	2,5 (0,55)	5,5 (1,06)	2,3 (1,21)	2,7 (0,82)
Autres services	4,2 (0,93)	5,2 (1,0)	2,5 (1,31)	3,5 (1,06)

* Le premier chiffre indique le taux de chômage pour la catégorie concernée. Le chiffre entre parenthèse est le quotient du taux de chômage spécifique – par exemple celui des hommes en 1993 – par la moyenne générale correspondante – le taux de chômage moyen en 1993, dans notre exemple. Ce rapport permet ainsi de repérer les taux de chômage supérieurs à la moyenne (le quotient est plus grand que 1) et ceux inférieurs à la moyenne (quotient plus petit que 1).

En novembre 2002, le taux de chômage dans le canton de Zurich était ainsi nettement supérieur à la moyenne nationale: 3,9% contre 3,3% au niveau national. Entre 1993 et 1997, il était resté toujours légèrement inférieur, ou égal, à la moyenne nationale.

3. La répartition démographique du chômage s'est modifiée de manière appréciable. En 1993, 47,2% des chômeurs avaient entre 20 et 29 ans, 25,7% entre 30 et 39 ans, 14% entre 40 et 49 ans et 7,5% entre 50 et 59 ans. En novembre 2002, ces chiffres étaient: 27,9% entre 20 et 29 ans, 28,6% entre 30 et 39 ans, 20,6% entre 40 et 49 ans et 13,8% entre 50 et 59 ans. La proportion de jeunes chômeurs a fortement diminué. L'impact du chômage sur les différentes tranches d'âge est beaucoup moins inégal et les 30-50 ans – le cœur du salariat stable – sont proportionnellement plus touchés qu'il y a dix ans.

4. « Riche et très qualifié: voici le « nouveau chômeur », titrait *Le Temps* du 21 novembre 2002. Les chiffres disent ceci: en novembre 2002, 34,5% des personnes au chômage avaient, lors de leur dernier emploi, une fonction d'auxiliaire, 52,6% une fonction de spécialiste et 6,6% une fonction de cadre. En 1993, ces chiffres étaient: 39,4% d'auxiliaires, 49,1% de spécialistes et 4,6% de cadres.

En une dizaine d'années, il y a donc une augmentation relative du chômage parmi les salariés qualifiés. Les chiffres de novembre 2002 sont en fait très proches de ceux de l'année 2001, au moment où le chômage était au plus bas. En outre, ils n'annulent pas la surreprésentation des personnes sans formation parmi les chômeurs.

5. La vague de chômage actuelle semble moins liée que celle des années 90 à des crises sectorielles de secteurs industriels (pour autant que ne se prolonge pas trop longtemps l'atonie de l'investissement en biens d'équipement en Europe).

• En 1993 et en 1997, les statistiques du chômage en fonction du secteur d'activité économique (voir tableau 2) reflètent les profondes restructurations, que l'on perçoit dans l'évolution de l'emploi (voir tableau 3, p. 36). Ces réorganisations en

priorité: l'industrie textile, les arts graphiques, toute l'industrie des machines et l'horlogerie ainsi que le bâtiment. Or, dans toutes ces branches, le taux de chômage est en dessous de la moyenne au cours de l'année 2001. Cela confirme qu'un cycle de restructuration a été mené à bien antérieurement par les employeurs. A l'exception de l'horlogerie, il reste toujours encore un cran en dessous de la moyenne.

• Depuis le début des années 90, l'hôtellerie/restauration est frappée, en permanence, par un taux de chômage record. Cette branche fonctionne avec une main-d'œuvre très précarisée.

• Le secteur fourre-tout « agence conseil, informatique » – qui correspond dans une large mesure à des services aux entreprises – connaît lui aussi, depuis les années 90, un taux de chômage nettement supérieur à la moyenne. Le périmètre de ce secteur est si imprécis qu'il est difficile d'expliquer ce différentiel. La situation s'est encore nettement détériorée entre 1997 et aujourd'hui. L'éclatement de la bulle de la « nouvelle économie » – c'est-à-dire l'effondrement de tout un secteur d'activité lié à l'informatique et aux télécommunications, après une période de surinvestissement massif – en est certainement une des causes.

• Le taux de chômage a été en permanence sensiblement inférieur à la moyenne dans des branches comme la chimie, les banques et les assurances. Malgré d'importantes restructurations dans les années 90, la situation de la chimie n'a cessé de s'améliorer: les avantages d'un marché du travail transfrontalier et la croissance des dernières années expliquent sans doute cela. A l'inverse, la situation s'est lentement détériorée dans la banque: son taux de chômage relatif a presque doublé entre 1997 et novembre 2002.

Chômage et sous-emploi

L'Office fédéral de la statistique (OFS) publie depuis quelques années des statistiques relatives au sous-emploi en Suisse. Fondées sur l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), ces données évaluent le nombre de personnes qui: 1° ont un travail; 2° exercent leur activité à

un taux inférieur à 90%; 3° sont disposées à travailler davantage.

Si l'on additionne ces chiffres à ceux des personnes sans emploi (au chômage), on obtient alors le nombre de personnes manquant de travail. Les résultats – quelques-uns sont publiés dans le tableau 3 – sont éloquentes:

– Le taux de sous-emploi a été globalement multiplié par 1,7 entre 1991 et 2001 qui est le point culminant de la période de croissance entamée en 1997, rappelons-le. A cette date, le taux de sous-emploi atteint son pic depuis que la statistique existe.

– Le taux de sous-emploi est particulièrement élevé parmi les femmes. Il était quatre fois supérieur à celui des hommes en 2001; quatre fois plus de femmes que d'hommes travaillent d'ailleurs à temps partiel. La mise en regard de ces deux données chiffrées démontre qu'une part importante des engagements à temps partiel ne correspond pas au choix des salariées mais à celui des employeurs.

II. EMPLOIS

Les cycles de l'emploi

L'évolution du chômage esquissée doit être mise en rapport avec celle de l'emploi.

Si l'on revient sur les années 1990 et le début des années 2000, on peut distinguer quatre phases dans l'évolution de l'emploi (voir tableau 3, p. 36).

1. Entre le deuxième trimestre 1991 et le deuxième trimestre 1994, l'emploi passe en Suisse de 3,921 millions de personnes actives à 3,781 millions, soit un recul de 140 000. Cette forte dégradation de l'emploi est ce qui a nourri l'explosion du chômage.

2. L'emploi stagne ensuite autour de 3,8 millions de personnes actives durant les trois années suivantes, de 1995 à 1997. Cela contribue au maintien du chômage à un niveau élevé, avec un pic début 1997.

3. A partir du deuxième trimestre 1997, l'emploi progresse à nouveau pour atteindre un nouveau record historique de 3,979 millions de personnes occupées au deuxième trimestre 2001. La crois-

Tableau 3. Population active (1991-2001) (moyenne annuelle, en milliers)

	1991	1994	1997	2001
Total	3891	3789	3804	3974
Textile/habillement	44	36	29	22
Bois	50	43	38	37
Impression	68	62	60	56
Industrie chimique	76	68	62	66
Machines, appareils électriques	192	164	152	152
Horlogerie, inst. médicaux et de précision	73	66	67	75
Construction	346	325	288	299
Commerce de gros	209	200	200	217
Commerce de détail	378	366	352	351
Hôtellerie, restauration	242	232	233	236
Transports et communication	248	242	251	257
Activités financières, assurances	201	201	201	213
Activités informatiques	29	32	39	63
Autres services fournis aux entreprises	259	265	279	310
Administration publique, déf. Sécurité soc	145	146	149	152
Enseignement	197	212	222	244
Santé et activité sociale	317	350	387	408

Ces données sont celles de la statistique de la population active occupée (SPA0), une des séries publiées à ce sujet par l'Office fédéral de la statistique. L'enquête suisse sur la population active (ESPA) livre une autre série. A la différence de la SPA0, elle inclut toute personne ayant travaillé au moins une heure par semaine (contre au moins 6 heures pour la SPA0). Cela correspond aux normes internationales et facilite donc les comparaisons. L'ESPA aboutit logiquement à un volume d'emploi légèrement supérieur, ainsi qu'à des proportions plus élevées de travail à temps partiel et de travail des femmes. Jusqu'à maintenant, la SPA0 était cependant la série permettant une vision plus précise au niveau des branches. Depuis la fin 2002, la SPA0 a repris la même définition de l'emploi que l'ESPA et elle annonce une reconstruction des séries statistiques jusqu'en 1991. Ce tableau est cependant établi sur la base des anciens chiffres disponibles de la SPA0.

Tableau 4. Sous-emploi et manque d'emploi (1991-2001)

	1991	1997	2001
Personnes sans emploi*	68 (1,8)	162 (4,1)	101 (2,5)
Personnes en sous-emploi	192 (5,0)	309 (8,0)	334 (8,3)
<i>Personnes manquant de travail</i>	<i>260 (6,8)</i>	<i>476 (12,1)</i>	<i>434 (10,8)</i>
Hommes sans emploi	27 (1,2)	95 (4,3)	38 (1,7)
Hommes en sous-emploi	37 (1,7)	58 (2,6)	76 (3,4)
<i>Hommes manquant de travail</i>	<i>63 (2,9)</i>	<i>153 (6,9)</i>	<i>114 (5,1)</i>
Femmes sans emploi	41 (2,5)	67 (3,9)	63 (3,5)
Femmes en sous-emploi	155 (9,4)	255 (14,9)	258 (14,2)
<i>Femmes manquant de travail</i>	<i>196 (11,9)</i>	<i>323 (18,8)</i>	<i>320 (17,7)</i>

* Le premier chiffre est une valeur absolue, en milliers ; le chiffre qui suit entre parenthèse est un taux en %. En 1991, 68000 personnes étaient sans emploi, ce qui représentait 1,8% de la population active.

Les taux de chômage (sans emploi) ne correspondent pas à ceux des tableaux précédents, car ils proviennent d'une autre source, l'ESPA (cf. note 3 de l'article).

Tableau 5. Evolution de l'emploi (1991-2001) (fin du 2^e trimestre, en milliers, SPA0)

	1991	1997	2001
Hommes plein temps	2235	2057	2087
Hommes temps partiel	138	164	211
<i>Hommes total</i>	<i>2373</i>	<i>2221</i>	<i>2298</i>
Femmes plein temps	872	796	823
Femmes temps partiel	672	788	858
<i>Femmes total</i>	<i>1544</i>	<i>1583</i>	<i>1681</i>
Suisses	2860	2857	2940
Etrangers	1061	947	1039

sance est particulièrement forte entre le deuxième trimestre 1997 et le deuxième trimestre 1998, ainsi qu'entre le deuxième trimestre 2000 et le deuxième trimestre 2001.

4. Un recul s'engage à partir du quatrième trimestre 2001. Au deuxième trimestre 2002, l'emploi se situait à 3,959 millions, soit 20 000 de moins (-0,5%) par rapport au même trimestre de 2001.

Entre le printemps 1997 et le printemps 2001, le nombre de personnes occupées en Suisse a augmenté de 175 000.

Pour mémoire, durant la précédente phase de croissance de l'économie helvétique, entre 1985 et 1990, 300 000 places de travail supplémentaires avaient été créées. Les miracles de la « nouvelle économie » sont donc tout relatifs. L'évolution du Produit intérieur brut (PIB) confirme ce constat. Durant les six années de croissance de la fin de la décennie 80, le PIB a augmenté en moyenne de plus de 2,6% par an, ce qui était déjà significativement inférieur aux cycles de croissance des années 60 ou 70. A la fin des années 90, la phase de croissance est plus courte et moins prononcée: 2,2% de moyenne annuelle de 1997 à 2000, puis seulement 0,9% en 2001. En 2002, le retournement est net, avec, au mieux, une croissance zéro. La brièveté et la faiblesse de ce cycle de croissance sont d'autant plus significatives qu'elles interviennent après six années (1991-1996) de stagnation (proche de zéro).

Emploi des femmes : croissance ininterrompue

Les données du tableau 5 mettent en évidence des évolutions importantes,

1. La part du travail des femmes et du travail à temps partiel augmente. Entre 1991 et 2001, on assiste à un basculement: le nombre de femmes actives n'a cessé de croître (+ 137 000 sur 11 ans), alors que celui des hommes a reculé de 75 000. Entre 1991 et 1997, le recul situe à hauteur de 152 000.

2. Plus forte encore est la diminution des emplois à plein temps: chez les hommes, mais aussi chez les femmes: 197 000 au total.

3. Les emplois à temps partiel augmentent, eux, de plus d'un quart de millions. Ils accompagnent dans une large mesure la progression de l'emploi féminin, même si l'emploi à temps partiel des hommes progresse également. Cette évolution s'accompagne d'un gonflement du sous-emploi (voir tableau 4). Une part importante du travail à temps partiel est non volontaire; du moins pour ce qui a trait à l'ampleur du taux d'activité.

4. La main-d'œuvre immigrée continue à jouer un rôle pour amortir les fluctuations de l'emploi et du chômage en Suisse. Cette fonction est cependant moins massive que précédemment, du moins au plan de la statistique. La prise en compte des sans-papiers aboutirait certainement à un tableau différent dans une série de branches et de sous-branches.

III. DYNAMIQUES

Les données recueillies ici à propos de l'évolution du chômage et de l'emploi invitent à quatre réflexions.

Le travail déstabilisé

Avec la crise des années 90, le chômage – et la précarité qu'il représente pour les salariés, directement ou comme menace – est devenu une réalité permanente pour le monde du travail. Son ampleur réelle est fortement sous-estimée. Plus important, la menace du chômage se combine avec d'autres transformations du rapport salarial. C'est cette combinaison qui déstabilise l'ensemble des salariés et qui les place dans une position nettement affaiblie à l'égard des employeurs.

1. Des segments entiers de salariés ont été soumis à de profonds chambardements, même si le chômage ne les a pas frappés directement. C'est notamment le cas pour ceux travaillant aux Postes, à Swisscom ou aux CFF. Des milliers d'emplois y ont été supprimés. Dans une entreprise comme Swisscom, le renouvellement des effectifs a été massif. Tous les nouveaux engagés ont été immédiatement « formatés » au moule de la nouvelle « culture d'entreprise »: obligation de rentabilité, service public supplanté par le rap-

port au « client » et l'exigence de vendre; encadrement renouvelé avec un poids donné aux « commerciaux »; flexibilité comme norme; valorisation des résultats individuels et mise en concurrence...

2. Les secteurs industriels qui sont passés par de profondes restructurations au cours des années 90 en ont profité pour réorganiser leurs modes de gestion de la production et de la main-d'œuvre. Ainsi, la flexibilité – et donc de la précarité pour les salariés – est devenue le mode « normal », et non plus exceptionnel, de fonctionnement.

Dans la construction, par exemple, on constate une articulation entre des grands groupes – jouant un rôle croissant d'entrepreneur général et occupant des effectifs relativement limités –, un recours massif à des petites et moyens sous-traitants et une utilisation de pools de travailleurs temporaires et/ou sans-papiers. En prime, la flexibilité a été offerte grâce la généralisation du système des heures variables, qui permet une annualisation de fait du temps de travail.

Dans l'industrie des machines, la combinaison de l'annualisation du temps de travail et d'un recours encore plus poussé à la sous-traitance est essentielle pour garantir la gestion flexible exigée par les patrons des sociétés qui dominent ce secteur.

Les conséquences sont faciles à saisir. L'insécurité et la précarité font désormais partie de l'expérience quotidienne du salarié: elles ne sont pas vécues seulement à l'occasion de suppressions d'emplois et de licenciements. En retour s'est imposée une « banalisation » des suppressions d'emplois. Non pas pour les salariés qui les subissent directement ou pour ceux qui les « constatent » dans leur entourage. Le trauma de la perte d'emploi est fort. Quelques études socio-psychologiques le confirment. Mais une campagne politique et idéologique, diffuse et efficace, tend à naturaliser les suppressions d'emplois en les présentant comme un instrument, parmi d'autres, pour assurer l'ajustement permanent du volume de travail aux « exigences du marché ». L'objectif est évident: susciter le fatalisme et le sentiment d'impuissance, face aux « lois de l'économie ». Les rapports sociaux qui les sous-tendent

disparaissent. Elles existent en tant que telles. Et d'ailleurs le discours syndical officiel valide le discours dominant.

3. Il faut prendre la mesure de la mutation démographique du salariat depuis le début des années 90. En dix ans, c'est environ un million d'hommes et de femmes qui ont atteint l'âge d'entrer dans la vie active, et autant l'âge d'en sortir, alors que la population active totale compte quelque 4 millions de personnes.

Ces « entrées » et « sorties » ne prennent pas en compte celles et ceux qui reprennent une activité professionnelle après l'avoir interrompue ou qui migrent, etc.⁴ Dans le contexte décrit, de tels flux facilitent grandement les changements de repères. Des « habitudes » ne sont plus transmises et tombent en désuétude. Des centaines de milliers de salariés n'ont d'autre expérience du travail que celle faite dans des entreprises où la norme est: le couperet des résultats trimestriels; la flexibilité et la précarité, accompagnées d'une intensification du travail; le règne du chacun pour soi combiné astucieusement avec une adhésion cultivée à un « projet d'entreprise »; de nouveaux modes de rémunération salariale accompagnés d'entretiens individuels et de tensions incitées entre générations. Ces nouvelles « règles du jeu » s'imposent avec d'autant plus de force que les institutions collectives censées défendre et rendre crédible une autre conception du monde du travail – les syndicats – sont au mieux affaiblies, très souvent absentes et, dans nombre de cas, transformées en relais des conceptions managériales.

Les plans de licenciements

Durant les années 90, les suppressions d'emplois et les licenciements sont ainsi passés du statut de mesure exceptionnelle à celui d'un instrument, parmi d'autres, de pilotage des entreprises et de gestion de la force de travail.

Des entreprises continuent à licencier parce qu'elles sont directement menacées dans leur existence. Mais il est de plus en plus fréquent que des suppressions d'emplois s'intègrent à des plans devant permettre à des entreprises de maintenir le cap sur leur objectif élevé ▶

de rentabilité au nom d'une consolidation de leur position sur le marché.

Ainsi, de tels plans ont été annoncés en plein boom de la « nouvelle économie » et le sont, parfois en cascade, à l'occasion du retournement de la conjoncture, sectorielle ou générale. Les suppressions d'emplois ne vont donc plus nécessairement de pair avec des « difficultés économiques ». Elles font tout simplement partie du fonctionnement normal d'une entreprise dans l'économie de marché.

Cette évolution suscite – particulièrement de la part des sociétés d'une certaine taille – un ensemble de politiques de communication destinées à « banaliser » les licenciements.

1. Les licenciements sont présentés comme une des nombreuses conséquences d'un plan global destiné à assurer la pérennité de l'entreprise, et donc des emplois restants. Ils ne sont d'ailleurs qu'une des formes des « suppressions d'emplois », qui sont au cœur de tels plans. Les « retraites anticipées », les « départs naturels » sans nouvel engagement, les « départs volontaires » complètent le dispositif. A cela s'ajoute l'externalisation de secteurs de l'entreprise qui aboutit à des licenciements et à des péjorations de statut.

2. Les suppressions d'emplois sont immédiatement associées à un « plan social ». Cela achève de déplacer le centre de gravité du débat. La question n'est plus celle du principe des licenciements, mais de leurs modalités. Cette dernière année, certaines entreprises ont poussé la logique – du point de vue patronal – du plan social jusqu'au bout. Elles ont « négocié » son contenu avec les syndicats avant d'avoir annoncé des mesures concrètes. Ce n'est qu'une fois l'accord conclu – et donc une fois le feu vert syndical obtenu pour les suppressions d'emplois – que les employeurs ont rendu public un plan précis de suppressions d'emplois et de licenciements. C'est ainsi qu'a procédé le groupe de presse NZZ, par exemple.

3. L'annonce des licenciements est gérée de manière à désamorcer et désorganiser les oppositions. C'est notamment la fonction des plans de suppressions d'emplois, parfois massifs, rendus

publics longtemps avant leur mise en œuvre effective. Certes, de telles annonces sont souvent (et parfois d'abord) un message à l'attention des actionnaires et des investisseurs : un remontant pour le cours en Bourse. Elles permettent, en outre, de combiner un choc – le coup de massue de l'annonce d'une restructuration massive – et le temps nécessaire pour gérer les réactions, pour diviser et enliser les oppositions, pour laisser le temps au découragement et aux solutions individuelles de prendre le dessus. Elles autorisent les directions syndicales de « faire comme si » elles entreprenaient quelque chose, de sorte à présenter les mesures finalement entérinées comme le fruit d'un « arbitrage » entre les différents intérêts. La direction de La Poste est passée maître dans cette façon de procéder.

La fonctionnalité de la loi sur le chômage

Ces politiques patronales définissent le vrai sens de la nouvelle Loi sur l'assurance chômage (LACI), élaborée en 1994-1995, avec la bénédiction de la direction de l'Union syndicale suisse (USS). Elle va pour la première fois déployer ses effets durant la période en cours et à venir de forte hausse du chômage.

Pour les employeurs, les diverses formes de flexibilisation et les licenciements doivent huiler le « marché du travail ». Dit autrement, ils doivent leur permettre de gérer et de contrôler la force de travail de manière à l'acheter au prix le plus avantageux.

Il est dès lors logique que, du point de vue patronal et bourgeois, le rôle premier d'une assurance chômage soit d'assurer que les personnes sans emploi restent soumises le plus fortement possible aux mécanismes de ce « marché du travail ».

C'est le but de la priorité accordée à la « politique active » dans le cadre de la révision de la Loi sur l'assurance chômage (LACI) de 1994-1995 : définition du « travail convenable » très large, de manière à contraindre les chômeurs à accepter ce qu'on leur offre ; offices de placement censés travailler de manière « plus efficace », c'est-à-dire exerçant une pression accrue sur les personnes

sans emploi pour qu'elles « sortent du chômage » ; obligation pour les chômeurs de fournir une « contre-prestation » censée améliorer leur « employabilité », en participant à des cours de formation ou à des emplois temporaires...

Tout cela est fait, bien entendu, pour le bien des personnes sans emploi, afin de leur éviter de tomber dans la « trappe » du chômage de longue durée. C'est cet argument qui a été invoqué par le Conseil fédéral pour justifier la réduction du nombre maximum des indemnités de chômage de 520 à 400, prévue par la dernière révision de la LACI, acceptée en votation le 24 novembre 2002.

L'image caricaturale et dépréciative des chômeurs n'est plus décisive – ni d'ailleurs plus forcément très crédible – pour justifier la restriction des droits des personnes sans emploi. Le nouvel argument est beaucoup plus fort : il s'agit d'assurer le fonctionnement rationnel du marché du travail, qui est présenté comme la condition d'un taux de chômage aussi bas que possible. C'est sur cela qu'a joué la campagne victorieuse du patronat, de la droite et du Conseil fédéral en faveur de la dernière révision de l'assurance chômage.

La direction de l'Union syndicale suisse (USS) a applaudi des deux mains, au milieu des années 90, cette « nouvelle philosophie » de l'assurance chômage. Elle a alors présenté les « mesures actives » comme des moyens d'aider les chômeurs à réintégrer le marché du travail. Dès lors, elle se retrouve piégée. Elle ne peut combattre les attaques aux droits des chômeurs contenues dans les révisions successives de la LACI que comme « exagérées », « déséquilibrées » ou « inutiles ». La « philosophie » de la LACI – que l'on retrouve dans le modèle mis au point par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) ainsi que dans toutes les réformes récentes des systèmes d'assurance chômage dans les pays industrialisés (France, Espagne, Allemagne avec le rapport Harz) – reste incontestée.

Or, du point de vue des salariés, le point de départ d'un système de protection face au chômage devrait être inverse : protéger les personnes sans emploi des

mécanismes du marché du travail, et non pas les y soumettre encore davantage.

C'est d'ailleurs la fonction fondamentale de tous les droits collectifs conquis par les salariés : créer des espaces, des domaines et des périodes où est entravé le plein fonctionnement des mécanismes « rationnels » du marché du travail, qui sont toujours défavorables aux salariés, compte tenu du rapport de force structurellement inégal entre la personne obligée de vendre sa force de travail pour vivre (le salarié) et l'entrepreneur qui l'achète pour l'utiliser durant un temps donné.

Un combat pour une véritable assurance chômage commence donc un nécessaire renversement de perspective : le but n'est pas de rendre le marché du travail plus performant et d'accroître l'« employabilité » des salariés, mais de construire un système de droits – ceux protégeant contre les licenciements et ceux garantissant aux personnes ayant perdu leur emploi un revenu de substitution – qui fassent autant que possible obstacle à l'utilisation par les employeurs du marché du travail pour soumettre les salariés à leurs exigences, c'est-à-dire à celles de la valorisation du capital.

Reposer la question de l'emploi

Un même renversement d'approche s'impose en matière d'emploi. Au cours de la crise des années 90, le « partage du travail » a été, en tant que discours, la réponse la « plus avancée » des directions du mouvement syndical et de ladite gauche face aux suppressions d'emplois et au chômage.

Cette formule reposait sur un présupposé. Les « exigences » de la compétitivité – en fait les exigences en termes de rentabilité des détenteurs de capitaux, de firmes, insérés dans un marché globalisé où la concurrence est intense – sont intangibles. Il est cependant possible d'« imaginer » un autre partage du travail entre salariés, moins inégal que celui qui se traduit, aujourd'hui, par l'existence de salariés surchargés, d'une part, et de personnes mises au chômage, d'autre part. Un tel partage pourrait même être réalisé de façon à ce que tout le monde soit gagnant : les salariés, les chômeurs, les employeurs.

On connaît la suite. Les employeurs, dont le pouvoir de décision n'est pas remis en cause dans une telle approche, ont tranché pratiquement. La norme est l'accroissement de la flexibilité, l'allongement de la durée de travail effective, d'une part, les suppressions d'emplois à répétition, d'autre part, sans mentionner les redimensionnements des salaires.

L'expérience des 35 heures en France est la seule application, à l'échelle d'un pays, du modèle de « partage du travail ». Elle se termine par une déconvenue. Les créations d'emplois résultant directement des 35 heures ont été limitées (500 000 emplois créés par rapport à l'objectif de 1,5 million). Elles ont été très généreusement subventionnées par les salariés. Après cette expérience, une part importante de ces derniers associe les 35 heures à de nouvelles avancées de réorganisations patronales du travail : flexibilité, annualisation, définition restrictive de la durée du travail pour les pauses, le temps d'habillage... Tout cela a abouti à une forte intensification du travail qui a « absorbé » la création d'emplois. Les mesures de flexibilisation restent en place, au moment où les 35 heures sont, lentement, gommées de la réalité des entreprises par un patronat ayant reçu le feu vert du gouvernement Raffarin.

L'idée du « partage du travail » comme réponse au chômage sort ainsi largement discréditée des années 90. En même temps, l'argument que les « contraintes

du marché » sont intouchables domine plus que jamais. Dans un tel contexte, l'horizon syndical se rétrécit inexorablement au « bon » plan social.

Une bataille pour le retour au plein emploi exige donc, du point de vue des salariés, de s'attaquer à ce que le « partage du travail » voulait laisser intact : l'idée, au cœur du système capitaliste, que l'entreprise produisant pour le marché – gérée par ses propriétaires privés (actionnaires, patron) en fonction de leurs seuls intérêts, avec pour indice synthétique de leur réussite le taux de profit dégagé – est la forme la plus rationnelle possible d'organisation de la production de biens et de services.

Pour commencer à combattre efficacement le chômage, deux mesures parmi d'autres seraient nécessaires : interdire les licenciements et diminuer radicalement le temps de travail, sans réduire les salaires et en imposant des embauches compensatoires. De telles mesures, à l'échelle d'un pays et de l'Europe, impliquent d'imposer de vraies limites au pouvoir discrétionnaire lié à la propriété privée, ainsi qu'un autre partage de la valeur ajoutée, plus favorable aux salariés.

Sans une telle rupture, les mécanismes qui, depuis trois décennies, sapent les droits des salariés, accroissent leur précarité et alimentent le chômage continueront à déployer leurs effets socialement corrosifs. ■

1. Durant la récession de 1974-1976, extrêmement brutale, l'essentiel des suppressions d'emplois se sont traduites par le renvoi de dizaines de milliers de travailleurs étrangers dans leur pays (la population active de nationalité étrangère a diminué de 247 000 entre 1974 et 1977) et par un retrait important de femmes du marché du travail. De plus, il n'existait pas d'assurance chômage obligatoire, ce qui a contribué à rendre moins visible la réalité du chômage. Lors de la récession de 1982-1983, les deux mécanismes cités ont également joué, bien que dans une moindre mesure. L'assurance chômage obligatoire en est à ses débuts et le taux de chômage officiel dépassera légèrement 1 %.

2. Il existe une autre statistique du chômage, celle réalisée dans le cadre de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA) par l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'ESPA reprend les normes du Bureau international du travail (BIT) en matière de définition du chômage. Est considéré comme chômeur toute personne qui : 1° n'a exercé aucune activité lucrative la semaine précédant l'enquête ;

2° a cherché un emploi au cours des quatre semaines précédant l'enquête ; 3° a entrepris au cours de ces quatre semaines une ou plusieurs démarches spécifiques pour trouver un emploi ; 4° pourrait commencer à travailler dans les quatre semaines suivant l'enquête.

Les données du Secrétariat à l'économie (Seco), que nous avons utilisées, et celles de l'ESPA couvrent ainsi des réalités partiellement différentes. Elles devraient être combinées pour disposer d'un relevé plus précis du chômage. Les données du Seco sont cependant les seules à fournir des indications (flux, chômage par activité économique et âge, chômage de longue durée, fins de droit, etc.) qui nous sont utiles ici.

3. Daniel Aepli, *La situation des arrivées en fin de droit en Suisse*, Berne, 2000.

4. Selon les statistiques de l'OFS, entre 1991 et 2000, 283 000 personnes sont en moyenne entrées dans la vie active chaque année, 261 000 en sont sorties, 101 000 personnes actives ont immigré en Suisse et 80 000 ont émigré.